

ville d'ERNÉE

Département de la Mayenne

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

2021

Ancien foyer culturel - Boulevard du collège



Place Voisin et place des Châtelets



PRÉAMBULE : RAPPEL DE LA RÉGLEMENTATION

● Le D.O.B. : une obligation réglementaire annuelle qui fait l'objet d'un vote

La tenue du débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants (articles L2312-1, L3312-1, L4311-1 et L5211-26 du Code Général des Collectivités territoriales).

Le débat ne peut pas être organisé au cours de la même séance que l'examen du budget primitif.

Il fait l'objet d'une délibération spécifique transmise au représentant de l'Etat dans le département.

Conformément à la loi NOTRe du 7 août 2015, le débat d'orientation budgétaire donne désormais lieu à un vote.

Par ailleurs le débat d'orientation budgétaire doit avoir une vision pluriannuelle, conformément au décret n°2016-841 du 24 juin 2016.

● Un document cadre et d'informations

Le DOB permet entre autres à l'assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires de l'exercice, des engagements pluriannuels envisagés qui détermineront les priorités de la commune sur les années à venir.
- de faire un point annuel sur la situation financière de la commune (épargne, marge de manœuvre, structure de la dette...)
- de déterminer les bases de la stratégie financière de la commune concernant :
 - ✓ la fiscalité (augmentation ou non des impôts, création de taxes),
 - ✓ la programmation des futurs investissements et leurs financements (recours à l'emprunt, part de l'autofinancement, subventions...)
 - ✓ la gestion du patrimoine (aliénation et acquisition de biens...)
 - ✓ et de façon plus pragmatique, la gestion courante (optimisation des services, économies de gestion)

● Le calendrier budgétaire 2021

Il doit avoir lieu dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget.

Le budget sera voté fin janvier afin de gagner en efficacité et en lisibilité.

Comme l'an passé, le budget n'intégrera pas la reprise des résultats. Dans cette perspective, un emprunt sera inscrit au budget primitif, qui sera réajusté en fonction de la reprise des résultats (fin mars).

**LE CONTEXTE
CONJONCTUREL
2021**

A - LE CONTEXTE GENERAL :

1 - STABILITE DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

Afin de tenir ses engagements de baisse de déficit public, la Loi de Programmation Des Finances Publiques (2018/2022) a fixé la trajectoire d'évolution des finances publiques (Etat, Administrations de Sécurité Sociale, Administrations Publiques Locales).

L'Etat encourage les collectivités à maîtriser l'évolution de leurs dépenses de fonctionnement. Elles devront s'engager à réduire leurs dépenses de fonctionnement de 13 milliards d'euros de 2018 à 2022. Leur évolution est limitée à + 1.2% par an.

Un dispositif de prélèvement sur les ressources financières avait été institué à l'égard des 322 collectivités les plus importantes en cas de dépassement du niveau d'augmentation de 1.2 % annuel des dépenses de fonctionnement.

Compte tenu de la crise sanitaire et économique ce dispositif a été suspendu pour les exercices 2020 et 2021.

Le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) fixé dans le Projet de Loi de Finances (PLF) 2021 reste stable à 26.8milliards d'euros (26.9 milliards d'euros en 2020).

2 - AUGMENTATION DE LA PÉRÉQUATION FINANCIÈRE AU MEME RYTHME QUE LES ANNEES PRECEDENTES

1/ Accroissement de la péréquation verticale

Comme en 2020, le projet de loi de finances 2021 instaure une augmentation de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) de 90 millions.

Cette Dotation est versée en fonction du potentiel financier, de la longueur de voirie et du nombre d'élèves.

La commune a perçu en 2020 une DSR de 619 965 euros (+84 096 euros par rapport à 2019).

Le montant de la Dotation nationale de péréquation en 2020 était de 141 302 euros (137 730 euros en 2019).

Les critères de versement de cette dotation sont constitués du potentiel financier, de l'effort fiscal, du potentiel fiscal.

Son enveloppe nationale pour 2021 devrait rester stable.

2/ Stabilisation de la péréquation horizontale

L'enveloppe nationale du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) devrait rester stable en 2021 et devrait être de 1 Milliard d'euros.

La commune a perçu 79 618 euros en 2020.

3 - POURSUITE DU DISPOSITIF DE SUPPRESSION DE LA TAXE D'HABITATION

Le projet de loi de finances 2021 poursuit la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour les contribuables.

Amorcée en 2018, la suppression de la taxe d'habitation a été achevée en 2020 pour 80 % des foyers.

Pour les 20 % de foyers restants, la suppression de la taxe d'habitation va s'échelonner de 2021 à 2023.

- Pour 2021, une exonération de 30% est instaurée.
- Pour 2022 ce taux d'exonération est porté de 30 à 65%.

A compter de 2023 la taxe d'habitation sur la résidence principale sera définitivement supprimée.

Cependant la taxe d'habitation est maintenue sur les résidences secondaires et les logements vacants.

En compensation les communes percevront la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

L'Etat compensera aux communes la différence entre la recette de taxe d'habitation supprimée et la ressource de taxe foncière transférée par un mécanisme correcteur.

4 - SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL ET À LA RURALITÉ

1 - Aides de l'Etat

a) Plan de relance

Compte tenu de la crise sanitaire et économique, l'Etat a mis en place un plan de relance de 100 Milliards d'Euros sur 2 ans qui vise à permettre le redressement de l'économie.

Ce plan de relance se décline autour de 3 priorités :

- une économie plus écologique (rénovation énergétique des bâtiments, infrastructures de transport, stratégie hydrogène, biodiversité...).
- l'amélioration de la compétitivité des entreprises (capital investissement, recherche, relocalisations, soutien à l'exportation, au secteur culturel..)
- le soutien aux plus fragiles (emploi des jeunes, activité partielle, formation).

Le PLF 2021 prévoit qu'un tiers du plan de relance soit territorialisé par contractualisation avec les collectivités.

Pour soutenir l'investissement local, les collectivités locales devraient bénéficier de 4 Mds d'euros en 2021 dont 1 Md d'euros de crédits dédiés à la rénovation thermique des bâtiments communaux et départementaux.

b) Dotation de Soutien à l'Investissement Local

La Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) dispose d'une enveloppe d'un montant de 570 M€ pour financer les opérations suivantes :

- Rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants

La DSIL finance également les projets liés au développement des territoires ruraux dans le cadre des contrats de ruralité en lien avec la Communauté de Communes.

c) Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

L'enveloppe de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) est identique à l'année dernière soit près de 1 milliard d'euros.

Dans le cadre de ce dispositif, les dépenses d'investissement des collectivités locales sont financées dans les secteurs suivants pour 2021 :

- soutien aux services publics, aux commerces et à la revitalisation de centres-bourgs
- secteur scolaire
- transition écologique-équipements communaux et intercommunaux
- mobilité
- secteur économique, social et touristique
- ingénierie

2- Aides de la Région

Le Conseil Régional des Pays de la Loire a voté une aide exceptionnelle de 50 M€ à l'échelle de la Région pour soutenir l'investissement du bloc communal avec notamment la mise en place de 3 Fonds :

- un Fonds régional « Pays de la Loire Relance Investissement Intercommunal » de 45 millions pour les EPCI et les métropoles.

- un Fonds régional « Pays de la Loire Relance Investissement communal » pour les communes de moins de 5000 habitants de 2 M€.
- un Fonds Régional « Pays de la Loire Reconquête des centres bourgs et des centres de villes moyennes » doté de 3 M€. Ce Fonds régional est destiné à conforter le rôle de centralité, à renforcer le maillage du territoire et à permettre de faire face aux enjeux démographiques, économiques ou sociaux à venir.

3 - Aides du Département

Le Conseil Départemental a adopté un plan de relance dénommé « Mayenne Relance » avec pour objectif le soutien aux entreprises locales ainsi qu'à la démarche « bas carbone » portée par le Département.

Ce plan de relance comporte 2 volets :

a) 4 millions d'euros à destination des communes

Les communes de moins de 10 000 habitants pourront bénéficier de cette aide pour leurs investissements.

Une dotation forfaitaire est affectée librement aux investissements jugés prioritaires par les communes et engagés avant le 1er juillet 2021.

Ainsi la ville d'Ernée bénéficie à ce titre d'une dotation de 90 274 euros.

b) 3 millions d'euros à destination des communautés de communes

Une enveloppe de 1.5 million est destinée aux projets de rénovation énergétique des équipements sportifs, dont 143 000 euros pour la communauté de communes de l'Ernée.

Une enveloppe de 1.5 million d'euros est affectée aux projets de construction de terrains de football synthétique.

La commune ayant construit récemment un terrain de football synthétique va bénéficier d'une dotation de 150 000 euros.

4 - Dispositifs contractuels

La Région a mis en place en 2017 le Contrat Territoires Région d'une durée de 4 ans afin de financer les grands projets structurants des territoires.

Le Conseil Départemental a contractualisé en 2016 des contrats de territoire avec les EPCI d'un montant d'environ 100 millions d'euros sur la période 2016-2021 pour financer notamment des projets structurants pour les EPCI et leurs communes membres.

Dans le cadre de ces contrats, près d'un million d'euros par an a été affecté aux communes de moins de 10 000 habitants afin de financer les projets prioritaires pour les communes.

Par ailleurs, une enveloppe dédiée à l'habitat a été affectée aux études de revitalisation des centres-bourg et aux projets d'habitat.

Ces contrats étant en phase d'achèvement, la préparation des prochains dispositifs contractuels devrait se dérouler en 2021 avec l'appui de la Communauté de Communes.

La formalisation d'une Opération de Revitalisation des Territoires dès 2021 permettra d'affirmer la volonté des collectivités (commune et communauté de communes) de mettre en œuvre des actions pour la redynamisation du centre-ville et d'obtenir des financements à ce titre.

En lien avec ce dispositif, l'engagement de la commune à s'inscrire dans le programme « petites villes de demain » spécifiquement dédié aux communes rurales en situation de fragilité exerçant des fonctions de centralité, complètera les possibilités de financement.

B - LE CONTEXTE LOCAL :

1 - DISPOSITIFS DE MUTUALISATION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Au cours du mandat 2014-2020 un important déploiement des services mutualisés a été mis en place avec la Communauté de Communes de l'Ernée.

Cette mutualisation a permis aux communes de disposer de services spécialisés (urbanisme, ingénierie, informatique et téléphonie, ressources humaines).

La ville d'Ernée a adhéré aux services communs suivants mis en place :

- instruction du droit des sols
- bureau d'études-ingénierie voirie
- système d'information

Les effectifs de ces services sont en cours d'évolution compte tenu des besoins émanant des communes du territoire de la Communauté de Communes.

2 - UN NIVEAU DE RICHESSE DE LA COMMUNE EN EVOLUTION

L'affaiblissement du potentiel financier en 2019 ainsi que du revenu par habitant ont engendré une augmentation de la dotation de solidarité rurale en 2020 (au titre de la DSR « cible »).

● Evolution du potentiel financier

Pour mémoire le potentiel financier est un indicateur du niveau de richesse théorique de la commune calculé à partir de l'évolution de la DGF et des impôts.

Pour 2020, l'évolution du Potentiel Financier a évolué comme suit :

	2019	2020	
Potentiel financier global de la commune	5 017 554	5 092 801	1.50%
Potentiel financier par habitant de la commune	844.137618	858.385471	1.69%
Potentiel financier par habitant de la strate	1 016.450575	1 032.094538	1.54%

Le potentiel financier de la commune reste donc à ce jour inférieur à la moyenne nationale. Ce potentiel financier entre dans le calcul de la dotation de garantie constituant 50% de la DSR.

● Niveau de revenu des ménages ernéens

Le revenu des ménages ernéens reste inférieur à la moyenne nationale. Ce critère de ressources entre dans le calcul de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) et du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC).

Au vu de « ces critères de ressources » la commune devrait donc pouvoir bénéficier en 2021 :

- de l'augmentation annoncée de la Dotation de Solidarité Rurale avec maintien de la DSR « cible »
- du maintien du FPIC

**LA SITUATION
FINANCIÈRE
ET
COMPTABLE
DE LA COMMUNE**

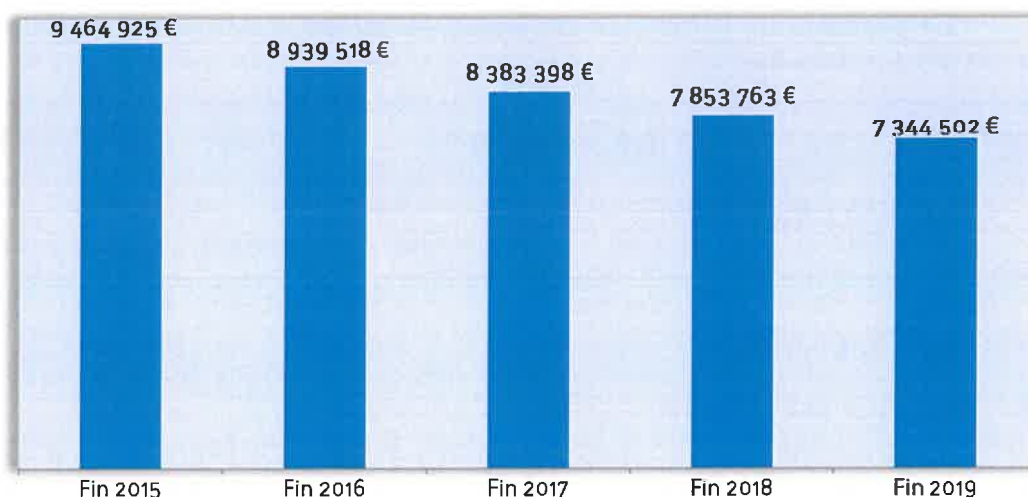
● Evolution globale du budget

	2015	2016	2017	2018	2019
Recettes de fonctionnement	7 595 427 €	7 353 035 €	7 292 131 €	7 202 669 €	7 555 132 €
Recettes fiscales	4 688 993 €	4 618 717 €	4 694 905 €	4 554 542 €	4 701 681 €
Dotations de l'Etat	1 957 039 €	1 752 469 €	1 724 389 €	1 704 974 €	1 893 445 €
Autres recettes (Chap 013 - 70 - 75 - 76 - 77)	949 395 €	981 849 €	872 837 €	943 153 €	960 006 €
Dépenses de fonctionnement	4 885 782 €	4 878 843 €	5 060 661 €	5 572 746 €	5 058 473 €
Dépenses de personnel	3 029 691 €	3 094 266 €	3 164 796 €	3 145 052 €	3 104 869 €
Autres dépenses (Chap 014 - 011 - 65 - 67)	1 856 091 €	1 784 577 €	1 895 865 €	2 427 694 €	1 953 603 €
Epargne de gestion	2 709 645 €	2 474 192 €	2 231 470 €	1 629 923 €	2 496 659 €
Intérêts de la dette	388 552 €	360 318 €	340 617 €	321 341 €	301 376 €
Epargne brute	2 321 093 €	2 113 874 €	1 890 853 €	1 308 582 €	2 195 283 €
Capital de la dette	700 513 €	662 971 €	558 270 €	532 135 €	511 456 €
CAF (Epargne nette)	1 620 580 €	1 450 903 €	1 332 583 €	776 447 €	1 683 827 €

* étant précisé qu'en 2018, une subvention de 316 000 € a été versée au budget du développement local afin de l'équilibrer suite au transfert des ZA économiques.

● Etat de la dette

Endettement pluriannuel



● Tendances pour 2020

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHARGES A CARACTERE GENERAL

Le détail de ces dépenses sera analysé de façon plus précise au moment du vote du budget primitif.

Concernant les dépenses d'énergie et de fluide :

- le poste « eau-assainissement » augmente en 2020 suite à des régularisations de compteurs non relevés en 2019.

- le poste « électricité » augmente à cause d'un décalage de facturation qui aurait dû être pris en charge sur 2019.
- le poste « combustible » devrait rester stable voire légèrement baisser du fait de la baisse du prix du fioul pendant le premier confinement.
- le poste « carburant » baisse car les véhicules ont moins roulé cette année et le prix du carburant a baissé.
- Les frais d'alimentation baissent à titre exceptionnel cette année du fait de la fermeture de la cantine scolaire pendant le premier confinement contrairement aux produits d'entretien et petits équipements qui augmentent pour faire face à l'achat de masques, gel hydroalcoolique et de désinfectant.
- Les autres postes de fournitures (administratives-scolaires-livres...) restent stables.
- Le poste « entretien de terrain » revient à un niveau proche des autres années (une campagne d'abattage d'arbre avait été effectuée en 2019).
- Les charges liées à la maintenance diminuent car désormais une partie de maintenance des logiciels métiers administratifs est imputée en investissement (ce qui permet de récupérer le Fonds de Compensation de la TVA – FCTVA).
- le poste « entretien de véhicules » est encore très élevé cette année avec de grosses réparations sur certains véhicules.
- les cotisations d'assurance augmentent d'environ 10 % par rapport à 2019.
- les postes « fêtes et cérémonies » et « animation de rues » ont également été impactées à la baisse par la crise sanitaire ainsi que les transports collectifs et les activités du service éducation jeunesse et sports (les sorties et les camps n'ont pas eu lieu cette année).

CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel devraient diminuer en 2020 :

- des agents en congé longue maladie sont désormais rémunérés à demi-traitement.
- pendant le confinement, les agents n'ont pas effectué d'heures complémentaires ou supplémentaires
- du fait de la fermeture de certains services, les remplacements ont pu être fait en interne avec le redéploiement d'agents.
- le recours aux animateurs saisonniers a été moins important.
- le remplacement des départs en retraite est fait par des agents en début de carrière et par conséquent avec des rémunérations moins élevées.

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

Ce poste devrait baisser par rapport à 2019 dû au non-versement de certaines subventions ainsi qu'une baisse de la subvention versée à l'OGEC (moins d'enfants accueillis).

CHARGES FINANCIERES

Compte tenu de l'effort de désendettement de la commune, la baisse des charges financières se poursuit.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

PRODUIT DES SERVICES

Du fait de la crise sanitaire et du premier confinement, la perte sur le produit des services sera importante (- 110 000 € à ce jour).

IMPOTS ET TAXES

Il est constaté une augmentation des contributions fiscales conformément aux prévisions et une diminution du FPIC.

Le montant définitif de l'attribution de compensation versée par la Communauté de Communes de l'Ernée diminue en raison de la prise en compte du fonctionnement du service commun informatique.

Par ailleurs, les recettes perçues au titre des taxes additionnelles et droits d'enregistrement au titre des ventes sur le territoire de la commune devraient être plus importantes qu'en 2019.

DOTATIONS

Ce poste enregistre une légère diminution de la dotation forfaitaire (-3 406 €) et une augmentation de la DSR (+ 84 096 €). La dotation de péréquation augmente légèrement (+ 3 572 €).

La participation versée par l'Agence de Services et de Paiement (ASP) pour les contrats aidés reste stable par rapport à 2019.

AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

Ce poste concerne principalement les loyers et locations.
La baisse liée aux locations de salles sur ce poste devrait être contenue.

PRODUITS FINANCIERS

Il s'agit du remboursement des intérêts d'emprunt par la communauté de Communes de l'Ernée (assainissement) et d'un don au profit de la commune (legs FORTIN : don d'un particulier placé dont les intérêts servent à financer certains projets des écoles et de la musique – achat de livres et de partitions).

En résumé au vu de la gestion :

- ✓ il peut être constaté que l'année 2020 sera une année exceptionnelle du fait des impacts financiers de la crise sanitaire
- ✓ l'épargne nette de la commune demeure stable par rapport à 2019.

INVESTISSEMENT

Les principales opérations qui auront marqué le budget sont les suivantes :

ETUDES

- Poursuite du plan de gestion de la réserve naturelle régionale
- Etude de faisabilité de l'extension du COSEC

VOIRIE URBAINE ET RURALE

- Rue Blériot
- Réseaux eaux pluviales rue d'Anjou
- Parking clos Saint Antoine
- Points de regroupement des ordures ménagères
- Elargissement accès piéton VC de la Guinefolle
- Rue des Glaïeuls
- Ilots directionnels rue Jeudry
- Voirie rurale : CR des Grandes Bretonnières – chemin des Fauvelières – CR le petit écorcé – les Hauts Villiers – CR la Brouillerie – CR de Pannard

ECLAIRAGE PUBLIC

- Remplacement des lampes à vapeur de mercure

EQUIPEMENTS SPORTIFS

- Remplacement de jeux sur les aires de jeux
- Abri touche + pare ballons stade

BATIMENTS

- Réfection de la scène de l'Espace Clair de Lune
- Groupe scolaire F. Vadis : deuxième phase de réfection des sols de l'école maternelle
- Réfection de toiture du local de stockage de la salle Constant Martin
- Remplacement de fenêtres local scouts – FJT – presbytère
- Acquisition d'un hangar rue Ramon
- Création d'un nouveau chenil
- Aménagement d'un bureau pour les passeports et cartes d'identité en mairie
- Début des travaux d'accessibilité des Bizeuls
- Fin des travaux d'accessibilité du square des Combattants et de l'église

MATERIELS ET MOBILIER

- Achat de matériel pour les différents services
- Remplacement d'un photocopieur en mairie et des tablettes numériques pour les élus
- Achat de deux véhicules pour les ateliers municipaux - un pour les espaces verts et un pour la police municipale
- Acquisition de matériels de vidéo projection
- Site internet + "click and collect" Coeur de ville
- Mise en place du rando jeux
- Installation de récupérateurs d'eau et de cabanons aux jardins familiaux

CONTOURNEMENT NORD

- Suivant la convention relative au versement d'un fonds de concours la commune a été sollicitée en 2020 pour le versement du solde

ACQUISITIONS FONCIERES

- Acquisition d'une parcelle de terrain au Domaine
- Acquisition d'un terrain pour la réserve naturelle régionale
- Acquisition d'une parcelle de terrain rue de la Vallée pour l'Atelier
- Acquisition des propriétés 3 - 5 et 7 place Mazarin

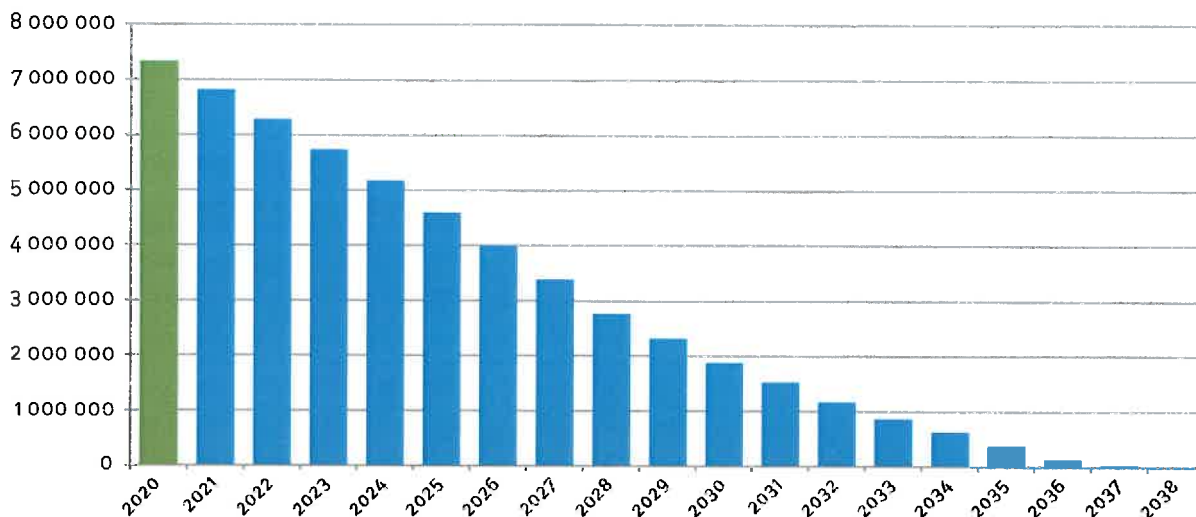
**ORIENTATIONS
POUR 2021
ET
PERSPECTIVES**

● Fonctionnement

AU VU DU CONTEXTE ACTUEL, LE BUDGET 2021 S'ATTACHERA :

- ✓ à ne pas augmenter le taux des impôts locaux communaux : le budget sera établi à l'équilibre avec une estimation du montant des contributions directes 2021 sans augmentation des bases.
- ✓ à s'approcher de l'objectif non prescriptif d'évolution de la dépense locale de fonctionnement (+1,2%)
- ✓ à contenir le niveau d'endettement de la commune tout en se laissant la possibilité d'emprunter en fonction des opportunités

Capital restant dû au 1er janvier



EN 2021, LE BUDGET DEVRA INTEGRER LES NOUVELLES CHARGES DE FONCTIONNEMENT SUIVANTES :

- ✓ une augmentation du poste « entretien de terrains » en raison de la prise en charge de nouvelles zones rétrocédées par le Département dans le cadre du contournement Nord sur une année pleine
- ✓ une augmentation des produits d'entretien en raison de la crise sanitaire
- ✓ une augmentation des primes d'assurance en raison de la sinistralité
- ✓ une subvention de fonctionnement pour la reprise du cinéma en régie directe
- ✓ une revalorisation du salaire des animateurs

SUR LE PLAN DES RECETTES, LE BUDGET 2021

- ✓ intègrera à nouveau une légère baisse de la dotation forfaitaire qui sera en partie compensée par une augmentation de la DSR ainsi que le maintien du FPIC
- ✓ une diminution des locations de salles en fonction de l'évolution de la situation sanitaire
- ✓ une revalorisation des tarifs du service jeunesse (accueils de loisirs, services périscolaires...)
- ✓ ... tout en s'attachant à limiter la hausse des tarifs communaux pour préserver le pouvoir d'achat des ménages

Investissement

Le présent rapport s'attachera à définir des orientations prioritaires dans un cadre pluriannuel dont la programmation se fera comme les années précédentes (à l'occasion du budget primitif et du budget supplémentaire avec reprise des résultats).

POURSUIVRE LE DEVELOPPEMENT URBAIN DE LA COMMUNE

En matière d'habitat, suite à l'étude de revitalisation du centre-ville, la démolition de l'ancien foyer culturel, boulevard du Collège, devra permettre de céder le foncier disponible à Mayenne Habitat pour une opération d'une quarantaine de logements collectifs ou semi-collectifs intergénérationnels.

Il conviendra également d'étudier dans le cadre de l'Opération de Revitalisation des Territoires, le foncier et l'immobilier disponibles afin de proposer une offre de logements diversifiée (réhabilitation en centre-ville...).

Il conviendra de finaliser les acquisitions foncières pour la création du futur pôle culturel, d'engager et de recruter un maître d'œuvre pour la création d'une aire de stationnement d'une centaine de places aux Châtelets.

CONTINUER A AMELIORER LES VOIRIES URBAINES ET RURALES ET LES RESEAUX

Conformément à l'inventaire de la voirie et des réseaux, la programmation pluriannuelle renforcée de remise en état de la voirie urbaine se poursuivra (trottoirs rue d'Anjou, requalification du quartier de la Gare...).

Il en sera de même pour la voirie rurale, avec une programmation pluriannuelle en priorisant la poursuite des travaux déjà engagés.

CONTINUER A REHABILITER NOS BATIMENTS COMMUNAUX

Concernant le groupe scolaire F. Vadis, une programmation pluriannuelle sera arrêtée pour la réfection des menuiseries.

Une étude sur l'isolation thermique des bâtiments communaux sera engagée et une planification des travaux sera définie à compter de 2021 (mairie, logements locatifs, ...).

AMENAGER ET REHABILITER NOS INFRASTRUCTURES SPORTIVES

L'année 2021 sera consacrée à l'aménagement de la 2nde partie de l'Atelier pour accueillir la boxe dont les locaux n'étaient pas adaptés aux normes accessibilité.

L'étude de faisabilité lancée sur l'aménagement d'équipements sportifs se poursuivra pour le tennis de table et la gymnastique.

Suite à la création d'un terrain de football synthétique, il s'agira de finaliser la réfection de l'éclairage des terrains C et D du stade Marcel Boulanger.

POURSUIVRE LES TRAVAUX D'ACCESSIBILITE

Suite à la mise en place d'un agenda accessibilité pour l'ensemble des bâtiments communaux en septembre 2016, un étalement des travaux sur 6 années a été accordé par la Préfecture au regard du nombre de bâtiments à aménager et des contraintes architecturales.

L'année 2021 sera consacrée à la poursuite de la mise en accessibilité des Bizeuls et de la scène de l'Espace Clair de Lune.

CONTINUER A RENOUELER L'EQUIPEMENT DES SERVICES

Le renouvellement du parc de véhicules se poursuivra pour les véhicules les plus anciens ainsi que l'informatisation des services avec des outils adaptables aux différentes situations de travail.

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

Opérations	2021	2022	2023	Total 2021-2023
Infrastructures sportives (boxe, tennis de table, gym et réaménagement du COSEC, beach tennis, CRAPA...)	455 000 €	4 020 000 €	10 000 €	4 485 000 €
Travaux voirie urbaine et de réseaux (+ 75 000 € en fonctionnement)	350 000 €	400 000 €	400 000 €	1 150 000 €
Travaux voirie rurale (+ 25 000 € en fonctionnement)	150 000 €	150 000 €	150 000 €	450 000 €
Mise en conformité de l'éclairage public (hors réseaux souples)	50 000 €	75 000 €	75 000 €	200 000 €
Revitalisation du centre-ville (parking des Châtelets et scénographie des rues)	1 000 000 €	70 000 €	70 000 €	1 140 000 €
Agenda accessibilité programmée (2016-2022)	85 000 €	40 000 €		125 000 €
Pôle culturel	300 000 €			300 000 €
Ancien foyer culturel	680 000 €			680 000 €
Réflexion sur les moyens de communication	20 000 €	10 000 €	10 000 €	40 000 €

Il est précisé que le programme présenté ne tient pas compte :

- Des projets d'investissement courants des équipements communaux
- De nouveaux projets pouvant être inscrits (acquisitions foncières, aménagements urbains)



Fait et présenté en séance du Conseil Municipal
en date du 16 décembre 2020

Le Maire,

Jacqueline ARCANGER